

AFDAS BILAN D'ACTIVITÉ 2006

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

Sommaire

Le mot des Présidents	3
Les chiffres-clés	5
La gestion partagée des compétences	9
Les démarches individuelles	15
Les intermittents du spectacle	21
Les observatoires des métiers	25
Information et conseil	29
Coordonnées Afdas	31
Compte de résultat global	32
Bilan global	34

Préambule

L'année 2005 fût celle de la découverte d'un dispositif naissant, riche et incontestablement complexe. L'année 2006, celle de la prise en main et de l'action. Le développement de notre activité en témoigne.

Le nombre d'actions de formation a progressé de 10 % par rapport à 2005, portant le nombre d'heures de formation financées par notre institution à près de 6,5 millions, au bénéfice de plus de 90 000 stagiaires. Heureusement, les contributions des entreprises ont permis de couvrir, et au-delà, cette augmentation des dépenses.

Les travaux menés par l'Afdas dans le cadre des observatoires des métiers se sont multipliés en 2006. Commandés par les CPNEF de nos branches professionnelles, ces travaux sont indispensables à la profession, mais aussi attendus par les ministères (culture et travail) et les diverses institutions régionales avec lesquelles nous concluons des partenariats au bénéfice de nos ayants-droit.

L'année 2006 a aussi été celle de la première collecte de la taxe d'apprentissage, effectuée par délégation de l'APDS. Le résultat s'est traduit par une économie de frais de gestion pour les deux institutions, du fait d'une mise en commun de moyens. Le nombre d'entreprises ayant versé leur taxe d'apprentissage à l'APDS a doublé dès cette première année grâce, notamment, à l'audience et l'image de notre institution.

Au moment de la publication de ce rapport, de nouveaux défis sont déjà en marche : il s'agit pour la plupart des branches professionnelles de se réunir à nouveau autour de tables de négociations pour modifier et améliorer les accords venus à échéance. Gageons que le résultat contribuera à mieux concrétiser l'esprit initial de la réforme : favoriser l'accès à la formation pour tous et tout au long de la vie.

Pour être efficace, la gestion des compétences exige simplement de connaître les chemins ou, soyons pragmatique, de contacter l'Afdas !

Bonne lecture.



PAR

Colette Chardon

Présidente

Jean Voirin

Vice-Président



Le champ d'application et les chiffres-clés

Sept branches professionnelles relèvent du champ d'application de l'Afdas. Autant d'accords professionnels ont été conclus sur la période 2004 - 2006 pour adapter le dispositif de la formation à leurs spécificités. Le dernier a été signé le 15 avril 2006 par les représentants d'employeurs et de salariés de l'édition phonographique.

Cet ensemble représente plus de 55 000 entreprises, parmi lesquelles 35 000 ont versé une contribution en 2006. À celles-ci s'ajoutent les entreprises qui versent leur contribution par l'intermédiaire du GUSO. Les entreprises non cotisantes sont pour la plupart non assujetties, ou versent leur contribution avec un retard, spontanément ou suite à une relance.

Les effectifs de salariés correspondants (hors intermittents du spectacle) sont estimés à près de 290 000.

Les intermittents du spectacle, artistes et techniciens, sont près de 55 000 à répondre aux conditions d'accès pour bénéficier de financements de formations par l'Afdas.

Les contributions des entreprises et les subventions obtenues de nos partenaires institutionnels permettent le financement de l'ensemble des dispositifs de formation pouvant être mis en œuvre par les employeurs, salariés sous CDI et CDD, ex-salariés sous CDD et intermittents du spectacle. Le total des ressources s'élève à 149,8 millions d'euros en 2006 (143,7 millions d'euros de contributions et 6,1 millions d'euros de subventions).

Le fonctionnement de l'Afdas, en termes de frais de collecte, d'information, de proximité et de conseil a représenté 6,50 % des contributions en 2006. Ces frais de gestion restent loin du taux plafond de 9,9 % fixé par la loi et permettent d'améliorer encore les possibilités de financement au bénéfice des ayants-droit de l'Afdas.

GUSO

Guichet unique pour les organisateurs non professionnels de spectacle vivant.

ZOOM

48 conventions de partenariat en 2006 avec :

les DRTEFP Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



la DMDTS Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles



10 Conseils régionaux

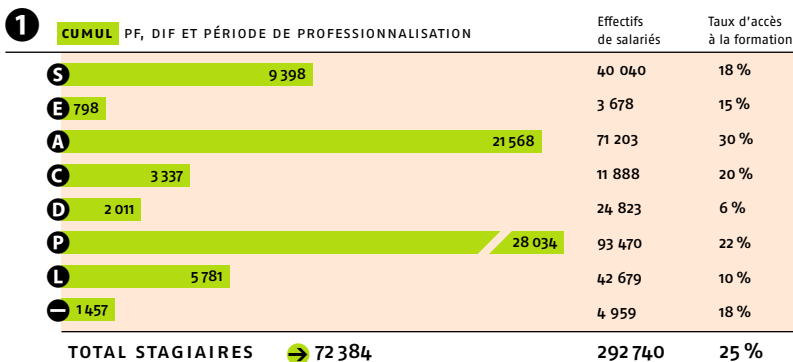
l'Agefiph Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées



L'accès à la formation des salariés

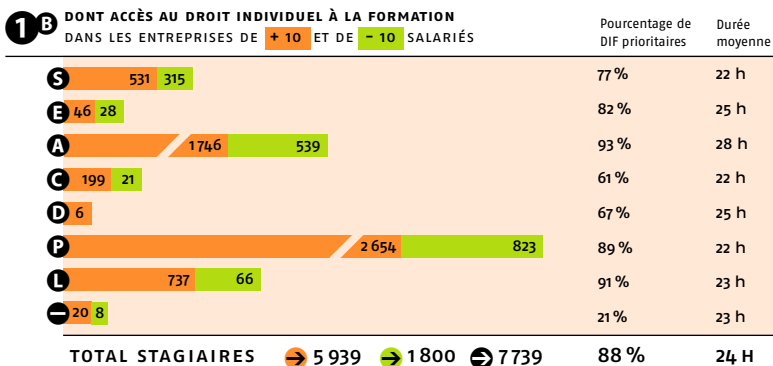
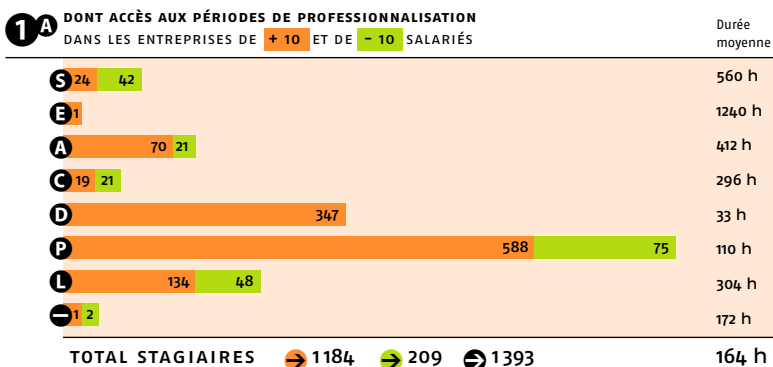
Légende

- S** Spectacle vivant
- E** Édition phonographique
- A** Audiovisuel et production cinéma
- C** Exploitation cinéma et distribution de films
- D** Distribution directe
- P** Publicité
- L** Espaces de loisirs, d'attraction et culturels
- Divers

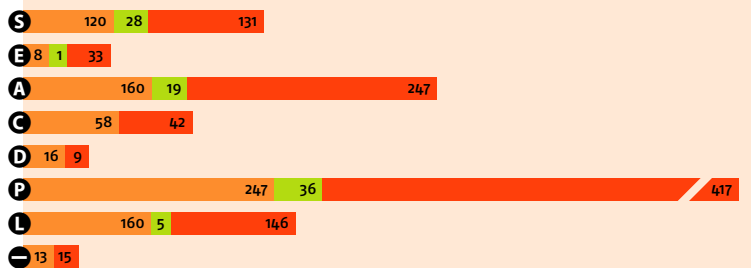


Remarque sur les taux d'accès à la formation

Certaines entreprises de 10 salariés et plus ne confient pas à l'Afdas la gestion de leur plan de formation. Les chiffres indiqués ici ne peuvent pas tenir compte des stages mis en place dans ce cadre, ce qui explique les fortes variations des taux d'accès à la formation.



2 LES ACCÈS INDIVIDUELS À LA FORMATION DES SALARIÉS (SOUS CDD ET CDI) CIF VAE CBC



TOTAL STAGIAIRES → 782 → 89 → 1040 ⇌ 1911

3 LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION DANS LES ENTREPRISES DE +10 ET DE -10 SALARIÉS

Catégorie	Orange	Vert	Pourcentage de CDI	Durée moyenne
S	157	270	7	691 h
E	14	14	4	946 h
A	304	263	14	781 h
C	24	8	9	807 h
D	15	2	6	780 h
P	604	815	13	704 h
L	565	200	37	588 h
—	16	1	12	572 h

TOTAL STAGIAIRES → 1699 → 1573 ⇌ 3272 18 691

L'accès à la formation des intermittents

L'ACCÈS À LA FORMATION DES INTERMITTENTS PF CIF DIF Population recevable* Taux d'accès à la formation

Techniciens	5309	322	177	⇌ 5 821	23 960	24 %
Artistes	4 591	145	20	⇌ 4 770	20 110	24 %
Musiciens	1220	99	0	⇌ 1 322	10 580	12 %
TOTAL	→ 11 120	→ 566	→ 197	⇌ 11 913**	54 650	22 %

* Données des Congés spectacles sur les périodes 2004/2005 et 2005/2006 : artistes et musiciens avec au moins 48 cachets et techniciens avec au moins 88 cachets (sur les 2 années). ** S'ajoutent 22 VAE et 8 CBC. L'ANPE finance généralement les CBC pour les intermittents. En cas de refus, l'Afdas peut proposer un financement.

INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

PERFECTIONNEMENT

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

INSERTION PROFESSIONNELLE

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

VALIDATION DES ACQUIS

BILAN DE COMPÉTENCES

FONCTION TUTORALE

GPEC

ESPACE DE NÉGOCIATION

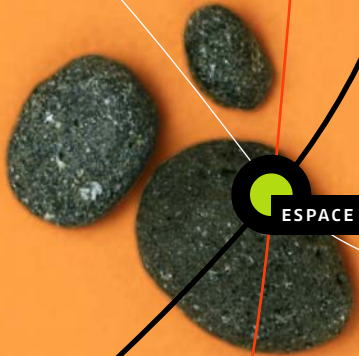
DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

PLAN DE FORMATION

INITIATIVE DU SALARIÉ



La gestion partagée des compétences

Les plans de formation des entreprises

Un même stage peut désormais être financé simultanément sur le budget plan de formation de l'entreprise et sur des fonds mutualisés (au titre de la « professionnalisation »). Malgré cette apparente complexité, de nombreux employeurs et salariés ont su mettre à profit ces nouvelles possibilités de financements multiples, qui permettent d'optimiser les budgets tout en développant l'accès à la formation et la gestion des qualifications. Le travail d'information des conseillers Afdas a largement contribué à faire comprendre ces avantages, que ce soit en amont de tout projet de formation, ou simultanément à des demandes spontanées sur lesquelles un financement mixte apparaissait possible.

L'ensemble des actions de formation financées (dans le cadre strict du plan de formation ou cumulées à d'autres dispositifs) a progressé de 11 % pour atteindre 72 384 actions au bénéfice de 51 900 salariés.

Ce chiffre permet d'afficher un taux minimum d'accès à la formation de 17 % pour les salariés sous CDI, toutes tailles d'entreprises confondues. Notons que ne peuvent pas être comptabilisées ici les actions directement prises en charge par les entreprises de 10 salariés et plus qui ne confient pas la gestion de leur plan de formation à l'Afdas. Le taux d'accès à la formation est en réalité sensiblement supérieur.

Le champ d'application de l'Afdas est largement constitué de TPE, qui éprouvent beaucoup plus de difficultés à organiser des départs en formation.

Au cours des prochaines années, les demandes plus systématiques de DIF devraient inciter les petites entreprises à organiser à l'avance la formation de leur personnel, dans le cadre de leur plan de formation.

Z O O M

Les conseillers Afdas :
3 500 visites d'entreprises
ont été réalisées par
les chargés de mission.

TPE
Très petites entreprises.
92% des entreprises relevant
du champ d'application de
l'Afdas comptent moins de 10
salariés (96% dans la branche
du spectacle vivant).

Les DIF

Le nombre de DIF enregistré en 2006 a été multiplié par quatre par rapport à l'année précédente, pour atteindre plus de 7 700 formations prises en charge. Le démarrage du dispositif en 2005 a été très faible comparé aux moyennes interprofessionnelles, mais la prise en main par les salariés est aujourd'hui plus qu'amorcée. L'explosion des demandes est encore attendue sur les années 2007 et 2008.

Pour l'instant, la plupart des employeurs attendent encore les demandes de leurs salariés. Les DIF n'ont été mis en oeuvre que dans 3,7% des entreprises de moins de 10 salariés et 30% des entreprises de 10 salariés et plus. Les formations prises en charge en 2006 relevaient pour 88% d'entre elles des priorités retenues par les branches professionnelles. Rappelons que les DIF prioritaires, du fait d'un financement sur les fonds mutualisés, permettent aux employeurs de conserver leur budget plan de formation intact et de proposer d'autres stages aux salariés.

Parmi les différentes priorités, quel que soit le secteur d'activité dont ils relèvent, les salariés ont plébiscité les formations en langues, en bureautique, les technologies de l'information et de la communication.

Les plans de formation des branches

Mis en œuvre par trois branches professionnelles (spectacle vivant, cinéma, audiovisuel), les plans de formation de branche sont financés par une mutualisation de contributions réservées au plan de formation et versées par toutes les entreprises. Ils permettent ainsi une solidarité totale au bénéfice des employeurs et des salariés et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Sur le principe de cette solidarité, aux 5 080 formations financées en 2006, en progression de 57% par rapport à l'année précédente, s'ajoutent sur ce même budget les aides apportées aux TPE (au titre des salaires et charges et des défraiements des stagiaires) et la prise en charge des allocations de formation pour les DIF prioritaires.

Le plan de formation de la branche spectacle vivant

L'enquête annuelle a concerné 3 127 salariés et 712 entreprises ayant bénéficié de prises en charge de stages dans le cadre du plan de formation conventionné par le conseil de gestion du spectacle vivant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006. Le taux de réponse est de 27 % pour les salariés et de 39 % pour les employeurs.

A

Presque 3 bénéficiaires sur 4 sont issus d'entreprises de plus de 10 salariés.

B

Les formations durent en moyenne 23 heures.

C

L'entreprise et le salarié ont, dans 57 % des cas, décidé ensemble du départ en formation.

D

2 entreprises sur 3 savaient que le stage qu'elles avaient choisi était conventionné par la branche du spectacle vivant et, à ce titre, totalement pris en charge sur les fonds mutualisés de l'Afdas (soit une évolution de 10 % depuis 2004).

E

Parmi les thèmes de formation conventionnés par le conseil de gestion du spectacle vivant, les formations à la prévention des risques et au secourisme sont en augmentation constante depuis 2004 et la demande est de plus en plus forte (+ 20 % ces 3 dernières années).

F

Les formations à l'administration culturelle et à la production /diffusion connaissent elles aussi une forte demande. Cette tendance est émergente depuis 2004 (+23 % sur 3 ans).

G

Employeurs et salariés sont globalement satisfaits des retombées de la formation (les salariés se montrent toutefois plus critiques).

Pertinence du programme par rapport au métier exercé dans l'entreprise

RÉPONSES EMPLOYEURS

oui	88 %
partiellement	11 %
non	1 %

RÉPONSES SALARIÉS

oui	67 %
partiellement	28 %
non	7 %

Efficacité au travail depuis la formation

RÉPONSES EMPLOYEURS

oui	73 %
partiellement	22 %
non	5 %

RÉPONSES SALARIÉS

oui	60 %
partiellement	33 %
non	7 %

Les périodes de professionnalisation

Combinées ou non avec un DIF ou un plan de formation de l'employeur, les périodes de professionnalisation ont permis à 1 393 salariés sous CDI de suivre des actions de formation en vue, notamment, de l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue.

L'ensemble des périodes de professionnalisation ont été réalisées dans 331 entreprises, soit une infime minorité. Mais celles qui y ont eu recours (après une impulsion initiale des conseillers Afdas dans la plupart des cas), l'ont adoptée comme un outil fondamental de GPEC, et en ont fait bénéficier plusieurs salariés.

La durée de la formation, en moyenne de 164 heures, montre que les objectifs sont distinct de ceux du « strict » plan de formation de l'entreprise, pour lequel priment les actions d'adaptation au poste de travail et de perfectionnement (généralement de courte durée).

Les contrats de professionnalisation

En progression de plus de 17 % par rapport à 2006, l'embauche sous contrat de professionnalisation concerne toujours presque exclusivement les jeunes : sur 3 272 contrats enregistrés en 2006, seuls 282 concernent des publics de plus de 26 ans.

Les aides apportées par les Assedic pour le salarié (rémunération complémentaire) et les subventions pour les employeurs, viennent pourtant s'ajouter aux financements de l'Afdas, aux exonérations de charges (pour les bénéficiaires de moins de 26 ans et de plus de 45 ans) et aux éventuelles aides de l'État.

Le contrat de professionnalisation est encore assez peu utilisé par les employeurs : 3 % des entreprises de moins de 10 salariés y ont eu recours et 18 % des entreprises de 10 salariés et plus. Il s'agit pourtant d'un mode d'embauche efficace : le taux d'insertion professionnelle des bénéficiaires à l'issue de leur contrat a atteint 61 % en 2006 (en progression de 5 % par rapport à l'année précédente), selon les résultats de notre dernière enquête.

Les contrats de professionnalisation

Les questionnaires couvrent les contrats échus sur la période de janvier à décembre 2006. Ils ont été adressés à une population cible de 1 920 personnes. Le taux de réponse est de 32 %.

A

Un bénéficiaire sur deux avait au départ un niveau supérieur ou égal à Bac+2. Cette proportion est deux fois plus importante que celle qui est constatée au niveau interprofessionnel.

B

54 % des formations aboutissent à une qualification de branche. Cette forme de validation est davantage pratiquée dans les secteurs d'activité de l'Afdas qu'au niveau interprofessionnel, où seules 35 % des formations sont sanctionnées par des qualifications spécifiques.

C

4 stagiaires sur 5 ont passé l'examen avec succès.

D

Situation des bénéficiaires, trois mois après la fin de leur contrat dans l'entreprise

EN EMPLOI	61 %
– dont CDI	38 %
– CDD	23 %
EN FORMATION	15 %
– dont nouveau contrat de professionnalisation	8 %
– reprise d'une formation initiale	6 %
– contrat d'apprentissage	1 %
EN RECHERCHE D'EMPLOI	
ET AUTRES SITUATIONS	24 %

Le tutorat

La désignation du tuteur n'a été rendue obligatoire que dans le secteur de l'audiovisuel, mais la pratique est systématiquement encouragée par les conseillers Afdas, au moment de l'enregistrement des contrats et périodes de professionnalisation.

Pour assurer au mieux sa mission, le tuteur peut suivre une formation spécifique, intégralement financée par l'Afdas.

En 2006, l'Afdas a pris en charge la formation de 534 tuteurs et participé au financement de 964 actions liées à l'exercice de cette fonction spécifique. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis plusieurs années et, rapportés aux 4 700 contrats et périodes de professionnalisation enregistrés en 2006, signalent une bonne sensibilisation des employeurs.

SALARIÉ SOUS CDI

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES

CONGÉ VALIDATION DES ACQUIS

SALARIÉ SOUS CDD

Les démarches individuelles

Dès lors que les démarches de CIF, de bilan de compétences ou de validation des acquis sont de la volonté du seul salarié (ou demandeur d'emploi), l'action se déroule sous forme de « congés ». La loi de mai 2004 a ajouté à ces trois types de congés financés par les OPACIF, le financement du DIF des salariés sous CDD ainsi que celui des DIF des salariés sous CDI dont la demande a été refusée par l'employeur pendant deux années consécutives.

Congés individuels de formation

1. L'étude des dossiers CIF

Malgré l'apport de subventions complémentaires, les contributions versées par les entreprises ne permettent pas de financer l'ensemble des dossiers. Par conséquent, le conseil de gestion Afdas doit fixer des priorités de financement (voir tableau), complétées par l'appréciation de la motivation du candidat, de son projet, et de l'adéquation formation/emploi.

L'Afdas est tout à la fois :

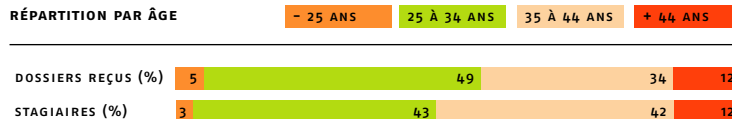
- OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) : collecte de l'ensemble des contributions formation ;
- OPACIF (organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation) ;
- Gestionnaire exclusif des droits à formation des intermittents du spectacle.

PRIORITÉS DE FINANCEMENT FIXÉE PAR L'AFDAS	
VALEUR	CRITÈRE DE PRIORITÉ
	Finalité de la formation
2	Formation inscrite au RNCP
2	Diplôme d'État
2	Demande résultant d'une VAE
1	Diplôme d'université ou de grande école
1	Diplôme d'école avec tests et jury professionnel
1	Certificat de qualification professionnelle (CQP)
	Points supplémentaires
2	Toutes formations inscrite au RNCP pour un candidat SANS diplôme
1	Formations inscrites au RNCP pour un candidat de niveau V vers un niveau supérieur
	 Ancienneté dans la vie professionnelle
4	Plus de 15 ans
3	De 11 à 15 ans révolus
2	De 6 à 10 ans révolus
1	De 2 à 5 ans révolus
1	Demande déjà refusée pour incapacité financière (par année et par demande)
	Spécificité du demandeur
1	Danseur à compter de 35 ans
1	Musiciens et intermittents du spectacle

Conditions d'accès CIF CDI
Volume d'activité, en qualité de salarié, de 24 mois consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise. Modalités de dépôt de dossier fixées par le conseil de gestion.

2. Salariés sous CDI

Avec 1 388 dossiers déposés, le nombre de dossiers CIF de cette catégorie de salariés est stable depuis 2003. Près de 57 % des demandes qui répondaient aux conditions d'accès ont pu être financées par l'Afdas (contre 50 % en 2005), soit un total de 592 dossiers suivis



3. Salariés sous CDD

Seuls 283 dossiers émanant d'ex-salariés sous CDD (hors intermittents du spectacle) ont été enregistrés en 2006. Ce chiffre est très faible au regard des 10 000 entreprises qui ont déclaré avoir embauché au moins un CDD dans l'année. C'est « grâce » à un tel contexte que 96 % des demandes qui répondaient aux conditions d'accès ont pu être financées, soit un total de 190 dossiers CIF CDD suivis.

Conditions d'accès CIF CDD
24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois complets, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois. Le dernier contrat de travail doit avoir été effectué dans une entreprise relevant de l'Afdas. Modalités de dépôt de dossier fixées par le conseil de gestion.

4. Niveaux visés et reconnaissance des acquis

LES NIVEAUX DE FORMATION	CIF CDI	CIF CDD	TOTAL	%
BAC +5 À BAC +8	56	11	67	9
BAC +3 À BAC +4	107	29	136	17
BAC +2	113	35	148	19
BAC / BAC PRO	105	78	183	23
BEP / CAP	173	37	210	27
PAS DE NIVEAU	38	-	38	5
TOTAL	592	190	782	100

RECONNAISSANCE DES ACQUIS	CIF CDI	CIF CDD	TOTAL	%
TITRE OU DIPLÔME HOMOLOGUÉ	141	56	197	25
DIPLÔME D'UNIVERSITÉ	27	5	32	4
DIPLÔME D'ÉTAT	250	34	284	36
ATTESTATION OU CERTIFICAT	174	95	269	35
TOTAL	592	190	782	100

L'impact du congé individuel de formation dans les parcours professionnels

Cette enquête concerne les bénéficiaires de CIF (y compris les intermittents du spectacle) au moins 9 mois après la fin de leur formation. Adressée en 2006 à 1 149 bénéficiaires, son taux de réponse est de 29 %.

A

L'objectif de reconversion professionnelle est dominant (77 % des réponses) et sa prééminence s'est accentuée par rapport aux années précédentes. Le même objectif ne concernait que 68 % des réponses en 2004 et 49 % en 2003. Toutefois, à l'issue de leur formation, seuls 15 % des bénéficiaires envisagent de quitter leur secteur d'activité initial (culture, communication, loisirs).

B

Le CIF a permis d'accéder à un emploi dans le domaine souhaité dans 47 % des cas (taux en hausse en 2006, après plusieurs années de stabilité).

C

Parmi les salariés sous CDI au moment du CIF, 27 % indiquent avoir changé d'entreprise à l'issue du CIF.

37 % des bénéficiaires indiquent avoir préparé leur départ en formation en moins de trois mois, 37 % entre trois et six mois, et 25 % en plus de six mois. Les durées de préparation tendent à se raccourcir par rapport aux années précédentes.

26 % des CIF ont été précédés d'un bilan de compétences.

D

La part des CIF diplômants augmente sensiblement chaque année

58 % des bénéficiaires de CIF ont préparé un diplôme en 2006.

82 % des bénéficiaires indiquent que les acquis de la formation sont utiles dans leur activité actuelle et 92 % considèrent que la démarche a renforcé leurs perspectives professionnelles.

58 % des bénéficiaires ont déclaré avoir obtenu un niveau supérieur de technicité à l'issue de leur CIF, 30 % un niveau supérieur de responsabilité et 23 % un niveau supérieur de salaire.

Les congés bilans de compétences

Avec 1 054 dossiers pris en charge en 2006, le congé bilan de compétences affiche une progression de 25 % par rapport à 2005.

Grâce au soutien du FUP, et parce que le conseil de gestion Afdas considère cette démarche comme prioritaire, l'ensemble des demandes reçues ont pu être intégralement financées.

Au niveau national, 496 centres de bilans de compétences ont reçu l'agrément de l'Afdas pour l'année 2006 et 35 % d'entre eux sont situés en Île-de-France.

ENQUÊTE ANNUELLE AFDAS

Bilan de compétences

L'enquête a été adressée aux 805 bénéficiaires dont les bilans se sont achevés entre juillet 2005 et juin 2006 (y compris ceux qui ont été réalisés dans le cadre du plan de formation de leur entreprise).

Le taux de réponse a été de 60 %.

A

Les attentes liées au bilan de compétences

Définir un projet pro.	50%
Définir un projet de formation	19%
Les deux	16%
Autres attentes	15%

B

17 % des bénéficiaires ont entamé une démarche de formation à l'issue de leur bilan de compétences

C

Identification des compétences

77 % considèrent que les compétences ont été correctement identifiées. 18 % considèrent que l'identification des compétences n'a été que partielle et 3 % considèrent qu'elle a été faible ou inexistante.

D

Les répercussions du bilan de compétences

Sur le plan personnel	20 %
Sur le plan professionnel	15 %
Sur les deux plans	57 %
Aucune répercussion	8 %

E

Le taux global de satisfaction (calculé selon un questionnaire qualitatif) est de 81,5 %, et 86 % des bénéficiaires conseilleraient leur centre de bilan de compétences à d'autres personnes.

F

Malgré l'obligation faite aux centres de bilans de proposer un point six mois après le bilan, seules 72 % des personnes interrogées en ont bénéficié au moment de l'enquête.

Validation des acquis de l'expérience

Comme pour le congé bilan de compétences, la priorité donnée à ce dispositif et le soutien du FUP ont permis d'accepter l'intégralité des dossiers présentés. Ce dispositif peine cependant à prendre son essor dans les secteurs gérés par l'Afdas : seules 120 personnes ont entamé une démarche de validation des acquis en 2006, dont 18 intermittents du spectacle.

Les titres ou diplômes visés concernent pour 36 % la gestion des entreprises (comptabilité, ressources humaines, droit, administration), 12 % le commerce et la vente, et 36 % des qualifications spécifiques aux secteurs gérés par l'Afdas. Pour ces dernières, 328 titres ou diplômes sont inscrits au RNCP, donc accessibles via un parcours de VAE.

RNCP
Répertoire national des
certifications professionnelles
Disponible sur le site de la
commission : www.cncp.gouv.fr

ENQUÊTE ANNUELLE AFDAS

Validation des acquis de l'expérience

L'enquête a été adressée aux 190 personnes ayant entamé leur démarche VAE avant 2006. Le taux de réponse a été de 48 %.

A

Identification de la certification et choix de l'organisme

Par un Point relais conseil
en VAE 29%
Par l'Afdas 15%
Autres / propres moyens 44%

B

Le diplôme visé a été obtenu intégralement par 66 % des bénéficiaires ;
15 % ont obtenu une validation partielle ;
2 % n'ont obtenu aucune validation ;
2 % sont en attente ;
14 % ne se prononcent pas.

C

La démarche de validation des acquis a été précédée d'un bilan de compétences dans 34 % des cas.

D

73 % des bénéficiaires ont jugé les entretiens individuels satisfaisants ou très satisfaisants ;
16 % les ont jugés peu ou pas satisfaisants ;
4 % ne se prononcent pas.

E

Nombre de rendez-vous avec l'accompagnateur

un : 9 %, deux : 13 %,
trois : 23 %, plus de trois :
54 %.

Durée des entretiens

Au moins 4 heures : 13 %,
3 heures : 11 %, 2 heures :
38 %, moins de 3 heures : 37 %
sans réponse : 1 %.

F

11 % des bénéficiaires envisagent de poursuivre leur démarche de qualification par un CIF (et 33 % ne savent pas encore).

ENSEMBLE DES DROITS À FORMATION

ARTISTES

DIF

MUSICIENS

CIF

TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

PLAN DE FORMATION

TECHNICIENS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Les intermittents du spectacle

L'accès à la formation

Parmi les 120 000 intermittents enregistrés par la Caisse des congés spectacles sur les deux dernières années (congés 2004/2005 et 2005/2006), 54 650 répondent aux conditions minimales d'accès au financement de la formation par l'Afdas. Parmi eux, 10 820 artistes et techniciens ont suivi au moins une formation, soit 20 % de la population éligible, à comparer avec le taux d'accès à la formation des salariés « permanents » des secteurs du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, proche également de 20 %.

L'aboutissement rapide des négociations relatives au DIF pour les intermittents du spectacle permet à ces derniers d'augmenter leurs possibilités d'accès à la formation, grâce à un droit réellement transférable tout au long de leur carrière. Ainsi, un intermittent en baisse d'activité sur les deux années précédant sa demande (par conséquent n'ayant plus accès aux stages « plan de formation ») peut faire valoir son DIF, en qualité de public prioritaire. Cet effet, en terme d'utilisation du DIF, devrait commencer à être visible en 2008.

Calcul du DIF
Informations supplémentaires
et formulaire de calcul « DIF
intermittents » disponibles
sur le site de l'Afdas :
www.afdas.com/intermittents

Actions de perfectionnement et stages conventionnés

Afin de permettre de suivre l'évolution de leurs métiers, de se perfectionner, de s'adapter à de nouvelles techniques, à l'instar de ce que doivent faire les employeurs pour leur salariés permanents, les commissions paritaires retiennent des stages ou participent à leur construction. Ces stages, dits « conventionnés collectifs », sont toujours plébiscités par les intermittents. Pour les 555 stages collectifs qui ont été retenus dans ce cadre en 2006, la note de satisfaction moyenne donnée par les stagiaires est de 17/20 (note déduite de l'évaluation pédagogique que chaque bénéficiaire doit retourner à l'Afdas à l'issue de son stage). Les stages en langues étrangères et en informatique (bureautique) sont également conventionnés et toujours très prisés. En particulier, ceux relatifs à la bureautique sont en

forte augmentation. Ceci est notamment le fruit d'un partenariat de plusieurs années avec le réseau des Greta (hors Ile-de-France). Plus de 1 700 formations en langues ont été financées en 2006 (chiffre stable par rapport aux années précédentes) et 2 000 stages d'informatique (189 % d'augmentation en deux ans).

Bilan des conventionnements délivrés en 2006

Taux d'acceptation des dossiers de conventionnement proposés à l'Afdas par les organismes de formation : 61%

Taux de réalisation (rapport entre les conventionnements acceptés et le nombre de stages effectivement réalisés) : 65%

Taux de participation aux stages conventionnés (rapport entre l'effectif prévu au moment du conventionnement du stage et l'effectif réel) : 44%

Note globale de satisfaction aux formations conventionnés, délivrée par les stagiaires : 17/20.

Charte qualité formation

Ce document est soumis à signature de tous les organismes qui souhaitent obtenir un conventionnement de l'Afdas dans le cadre du plan de formation des intermittents du spectacle.

Les engagements concernent notamment :

- les modalités de sélection des candidats, dans le but de constituer des groupes de stagiaires restreints et homogènes (en terme de prérequis),
- l'incitation à la mise en place de systèmes d'assurance qualité visant à garantir l'efficacité de la prestation fournie,
- l'interdiction formelle d'organiser des stages à des fins de productions (auditions, préparations de spectacles, remplacement de salariés normalement requis, ...).

Audits des organismes de formation

Les organisateurs qui dispensent de nombreux stages destinés aux artistes et techniciens du spectacle peuvent faire l'objet d'un audit effectué par des consultants externes à l'Afdas. En 2006, 12 organismes ont fait l'objet d'un audit.

Les actions de reconversion et de qualification

En 2006, l'Afdas a reçu 768 demandes de CIF émanant d'intermittents du spectacle et qui répondaient aux conditions de financement. L'essentiel des projets visent un objectif de reconversion professionnelle. Rapporté à la population, ce chiffre montre, sans surprise, que les besoins en matière de reconversion sont bien plus importants que ceux exprimés par les salariés sous CDI.

Sur l'ensemble des demandes reçues, 83 % ont pu être acceptées par la commission paritaire Afdas.

Les actions ciblées

Reconversion des danseurs

Un fonds spécifique d'aide à la reconversion des danseurs a été créé en 2006 par le ministère de la culture et de la communication et l'Afdas. Il a permis à l'Afdas d'assouplir les conditions de recevabilité et de financement des formations pour la communauté des danseurs professionnels (stages de courte ou longue durée, bilans de compétences, validation des acquis).

Le fonds d'aide a été reconduit en 2007 et, au moment de l'édition de cette brochure, est ouvert aux artistes de cirque.

Protocole d'accord sur la formation professionnelle dans les secteurs publics et privés de l'opéra

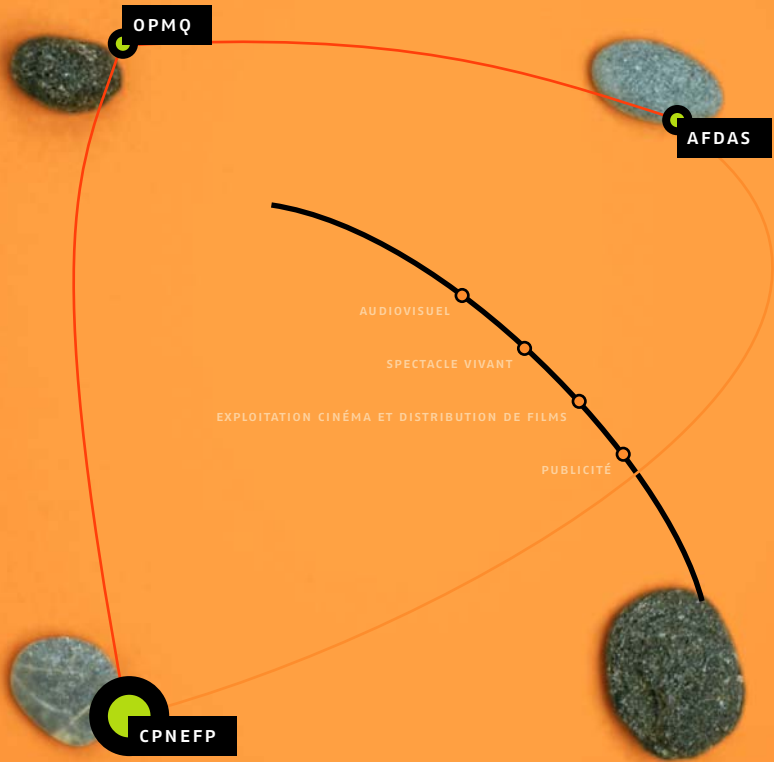
Un protocole d'accord a été signé le 21 mars 2006 entre la ROF, le CNFPT et l'Afdas. Il a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de formation facilitant la rencontre des salariés des secteurs public et privé de l'opéra ainsi que leur mise en réseau. Il a également pour objectif de développer l'apprentissage de pratiques professionnalisantes et la structuration des métiers de l'opéra.



Reconversion des danseurs et des artistes de cirque

Pour plus d'information et un accompagnement personnalisé, les intéressés peuvent contacter un conseiller Afdas au : 01 44 78 38 45

ROF
Réunion des opéras de France
CNFPT
Centre national de la fonction
publique territoriale



Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications

Dans un souci d'économie de moyens, trois CPNEF ont délégué à l'Afdas le fonctionnement intégral de leur observatoire : le spectacle vivant, l'audiovisuel, l'exploitation cinématographique et la distribution de films (ces deux dernières branches professionnelles sont réunies au sein d'une CPNEF unique). Le secteur de la publicité, qui gère son observatoire au sein de sa fédération, confie des travaux ponctuels à l'Afdas.

C'est au sein du département recherche et développement de l'Afdas que sont mises en œuvre les différentes études commandées par les observatoires. Les pages qui suivent sont une synthèse des travaux menés en 2006. Les résultats des travaux marqués du symbole * sont disponibles sur les sites internet des CPNEF concernées.

OPMQ Audiovisuel

Répertoire des emplois de l'audiovisuel

Recensement et classification par filières de métiers de près de 900 appellations d'emplois utilisées dans l'audiovisuel et la production cinématographique.

Panorama des formations nationales et européennes de longue durée dans l'audiovisuel

194 cursus de formations initiales et continues dans 177 établissements de formation.

Recensement des formations aux métiers du journalisme

68 formations d'au moins 400 heures ont été recensées, dont 12 reconnues par la Commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CNPEJ).

Éléments statistiques 2005 sur les entreprises *

Réalisation d'un bilan statistique sur les entreprises et l'accès des salariés à la formation continue dans le secteur de l'audiovisuel à partir du bilan d'activités Afdas 2005.

ZOOM

Créés dans la continuité des accords relatifs à la formation professionnelle continue, les observatoires des métiers ont pour objectif d'assurer une veille stratégique sur les évolutions des métiers et des qualifications d'une branche considérée de façon à anticiper leurs répercussions sur les emplois et les compétences.

CPNEF
Commission paritaire nationale
pour l'emploi et la formation

Site web de l'OPMQ Audiovisuel
www.observatoire-av.fr

Enquête sur le recours au contrat à durée déterminée (hors intermittents du spectacle) *

Finalité : mieux identifier les profils de salariés sous CDD auxquels ont recours les entreprises de l'audiovisuel et les métiers concernés, dans le but notamment de mettre en place un accord de branche spécifique à l'accès au DIF pour cette catégorie de salariés.

Enquête emploi et salariés dans le secteur de la radio

Cette enquête s'est intéressée à la formation initiale et aux besoins de formation dans les métiers de la réalisation, des techniciens réalisateurs, animateurs technico-réalisateurs, animateurs radio, techniciens radio, métiers du multimédia appliqués à la radio.

Étude de l'offre et de la demande de formation sur le thème de la sécurité

Analyse des formations « sécurité » prises en charge par l'Afdas en 2005 et 2006 pour les salariés de l'audiovisuel et les intermittents du spectacle (artistes et techniciens).

Élaboration d'un annuaire national des organismes de formation spécialisés dans le domaine de la sécurité. À ce jour, 250 organismes sont recensés. Un partenariat a été mis en place avec les différents CARIF pour enrichissement de l'annuaire.

Enquête « Secteur TV » sur les besoins de formation de longue durée au métier de « chargé de conduite d'antenne »

L'enquête a été réalisée en vue de la création d'un CQP associé à ce nouveau métier.

Étude sur les métiers du son (étude confiée à l'AFASAM).

Construction d'une nomenclature des métiers du son des différents secteurs professionnels de l'audiovisuel et du multimédia. Élaboration d'un document prospectif récapitulant les besoins en compétences des salariés, et la nature des réponses en formation continue à apporter.

Étude sur l'impact des nouvelles technologies dans l'audiovisuel.

Recensement et nomenclature des métiers du son des secteurs de l'audiovisuel et du multimédia (étude confiée à la CST).

Évaluation des besoins en formation dans les métiers du son et du multimédia, puis définition des formations à mettre en œuvre.

CARIF
Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations

CQP
Certificat de qualification professionnelle

AFASAM
Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia.

CST
Commission supérieure technique de l'image et du son.

OPMQ Spectacle vivant

Élaboration du répertoire des formations professionnelles certifiantes et qualifiantes aux métiers du spectacle vivant *

250 cursus de formation correspondant à 360 offres de formation dans les domaines artistiques, technico-artistiques et administratifs.

Guide des métiers du spectacle vivant (Greta Versailles)

Elaboration du premier référentiel métier : machiniste

OPMQ Exploitation cinéma et distribution de films

Étude sur l'évolution des entreprises, des emplois et de la formation continue entre 1995 et 2005

Augmentation de 49 % du nombre de salariés en 10 ans (+ 29 % pour la distribution de films, + 53 % pour l'exploitation cinéma) et augmentation de 89,5 % de stagiaires sur la même période.

OPMQ Publicité

Enquête emploi et profil des salariés du secteur de la publicité

56 % des salariés travaillent dans le secteur des supports publicitaires, - 26 % dans des agences conseils ou médias, 10 % dans les régies et 8 % dans des entreprises d'activités diverses.

Étude prospective sur l'évolution des métiers de la publicité et de la communication

Principaux constats :

- Les fonctions commerciales sont de plus en plus valorisées. Elles englobent la connaissance de toutes les métiers du secteur et des compétences financières ;
- Nécessité de favoriser la mobilité des salariés et la diversité du recrutement, de repenser les pratiques du management intermédiaire ;
- Privilégier les formations en apprentissage pour être rapidement opérationnel et en phase avec les exigences du métier afin de tirer profit des occasions de formations en interne, sur le lieu de travail et de promouvoir les échanges d'expériences.

Site web de l'OPMQ
du Spectacle vivant
www.cpnfsv.org
Le répertoire des formations
est consultable en ligne.

Site internet de l'OPMQ Publicité
www.metierspublicite.fr

ENTRETIENS INDIVIDUELS

SALARIÉS

SALONS PROFESSIONNELS ET FESTIVALS

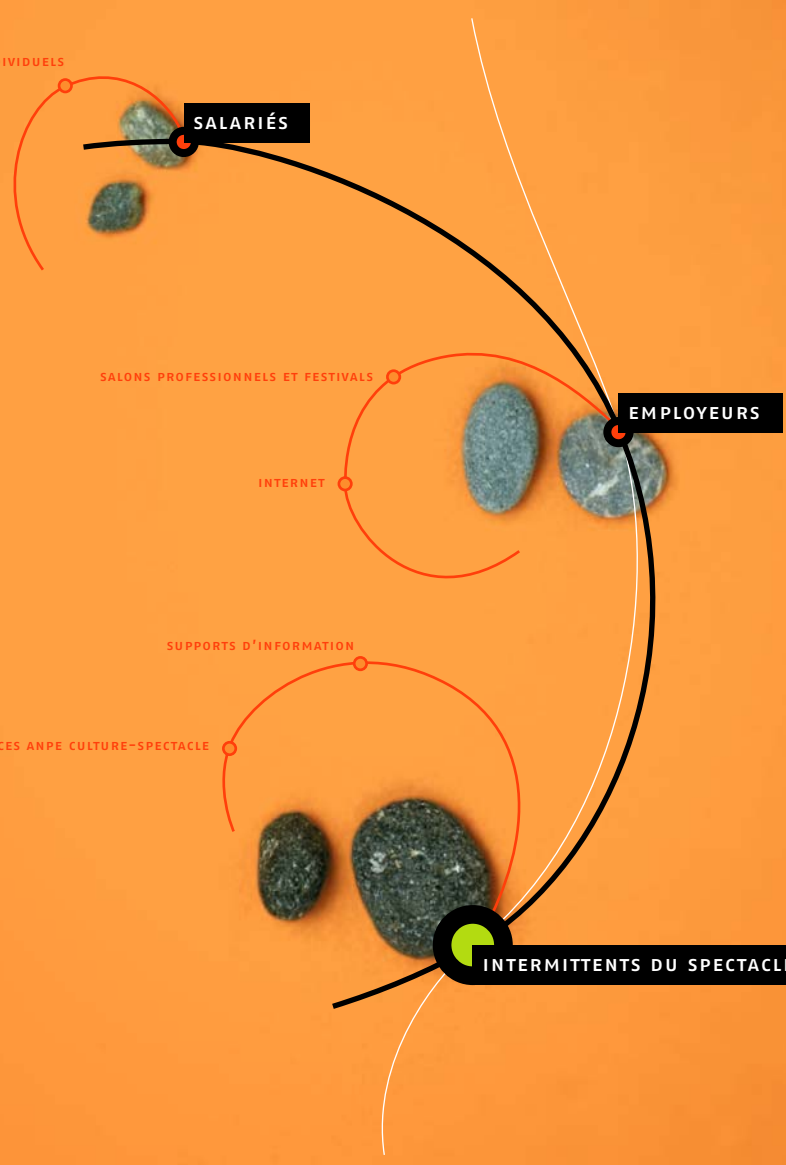
INTERNET

EMPLOYEURS

SUPPORTS D'INFORMATION

PERMANENCES ANPE CULTURE-SPECTACLE

INTERMITTENTS DU SPECTACLE



Information et conseil

L'information et le conseil sont des composantes majeures de l'activité de l'Afdas, au même titre que les missions « historiques » de gestion comptable (de la collecte et des dépenses) et de gestion administrative des dossiers. Ceci est d'autant plus nécessaire que les modes de financement et d'accès à la formation se sont enrichis et largement adaptés aux spécificités des branches professionnelles.

Les entretiens individuels

Les six délégations qui s'ajoutent au siège social participent à la construction d'une mission d'information nationale. À partir de toutes ces antennes ont été organisés :

- l'accueil par les conseillers Afdas de 1 600 salariés ou demandeurs d'emploi dans le cadre d'informations sur le CIF notamment,
- la visite de 3 500 entreprises par les chargés de mission Afdas,
- 14 000 entretiens individuels pour les intermittents du spectacle.

Informations collectives auprès des entreprises

Au-delà d'une sensibilisation systématique à la nécessité de formation, le travail des chargés de mission porte dorénavant sur une expertise technique permettant d'apporter des réponses pertinentes, en termes de financement et de gestion des emplois et des compétences.

Les visites individuelles sont complétées par des réunions collectives d'information, généralement axées sur une branche professionnelle en particulier. Ces réunions peuvent être impulsées par l'Afdas, par des organisations professionnelles ou émaner directement des entreprises.


En matière de sensibilisation, une information a été adressée fin 2006 à plus de 5 000 TPE, pour lesquelles aucune action de formation n'a été enregistrée sur la période 2004-2006.


Information des intermittents du spectacle : partenariat avec le réseau culture-spectacle de l'ANPE

Les intermittents qui ne peuvent se rendre dans les antennes Afdas peuvent rencontrer à dates régulières les conseillers Afdas au sein des ANPE culture-spectacle, elles-mêmes réparties sur tout le territoire national (voir carte). Les intermittents sont également régulièrement sollicités pour participer aux réunions d'information collectives : 56 réunions ont été organisées en 2006, en partenariat avec l'ANPE et/ou des centres de ressources qui relèvent du spectacle.



Réseau d'information
Afdas/ANPE culture-spectacle
pour les intermittents
du spectacle.

 Permanence Afdas
dans les locaux ANPE/Culture
spectacle

 Délégation Afdas



Salons

Forum des Musiques Actuelles de Creil, SIEL, BIS (18 et 19 janvier 2006), Festival d'Avignon (interventions et permanences), Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, Congrès FNCF (du 18 au 21 septembre 2006) à l'Institut Lumière.

Site internet

Une nouvelle version du site www.afdas.com a été lancée en février 2006, pour permettre un meilleur accès aux informations, par branches professionnelles. Plus de 21 000 personnes différentes consultent le site chaque mois, soit une moyenne mensuelle de 30 000 visites et 230 000 pages vues.



Coordonnées complètes de l'Afdas

Sept implantations Afdas sont à la disposition des employeurs, salariés et intermittents, sur le territoire. Les délégations régionales sont habilitées à répondre à toutes les questions relatives à la formation, qu'il s'agisse d'une information générale sur les possibilités de financement ou d'une demande de prise en charge.



Certification qualité L'Afdas est certifié ISO 9001:2000 au niveau national et pour l'ensemble de ses activités. Cette certification a été renouvelée en 2006.



Siège social

**Régions Île-de-France, Centre,
Champagne-Ardenne**

3, rue au Maire 75156 Paris cedex 03
Tél. : 01 44 78 39 39 – Fax : 01 44 78 39 40

**Département des entreprises du spectacle
vivant, du cinéma et de l'audiovisuel**

Tél. : 01 44 78 38 46 – Fax : 01 44 78 31 85
src@afdass.com

**Département des entreprises
de la publicité et des loisirs**

Tél. : 01 44 78 38 47 – Fax : 01 44 78 31 80
pld@afdass.com

**Département des CIF,
bilans de compétences et VAE**

Tél. : 01 44 78 38 45 – Fax : 01 44 78 39 61
cif@afdass.com

Département intermittents du spectacle

Tél. : 01 44 78 38 44 – Fax : 01 44 78 39 60
ids@afdass.com

Unité collective (employeurs)

Tél. : 01 44 78 38 38
collecte@afdass.com

APDS - Taxe d'apprentissage (employeurs)

Tél. : 01 44 78 38 52
collecte@apds-apprentissage.fr
www.apds-apprentissage.fr

Délégation Centre-Est

**Régions Rhône-Alpes, Auvergne,
Bourgogne, Franche-Comté**

8, quai Saint Vincent 69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 23 00 – Fax : 04 72 00 22 71
lyon@afdass.com

Délégation Sud-Est

**Régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
Languedoc-Roussillon, Corse**

Les Docks – Atrium 10.1
10, place de la Joliette
BP 71663 13566 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 99 41 98 – Fax : 04 91 91 23 08
marseille@afdass.com

Délégation Sud-Ouest

**Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées,
Poitou-Charentes, Limousin**

6, cours de Tournon 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 48 91 80 – Fax : 05 56 48 91 81
bordeaux@afdass.com

Délégation Ouest

**Régions Bretagne, Pays-de-la-Loire,
Basse-Normandie**

227, rue de Châteaugiron 35000 Rennes
Tél. : 02 23 21 12 60 – Fax : 02 23 21 12 61
rennes@afdass.com

Délégation Nord

**Régions Nord-Pas-de-Calais,
Haute-Normandie, Picardie**

87, rue Nationale 59800 Lille
Tél. : 03 20 17 16 80 – Fax : 03 20 17 16 81
lille@afdass.com

Délégation Est

Régions Alsace, Lorraine

9, rue du Marais Vert 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 23 94 70 – Fax : 03 88 23 05 88
strasbourg@afdass.com

Figure 10 Compte de résultat global du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

LIBELLÉS	PF +10	INTERMITTENTS
PRODUITS DE FORMATION		
Collecte des fonds de la formation professionnelle	42 045 551,70	24 580 018,03
Subventions	-113 044,25	515 832,79
Produits divers de gestion courante		2 671 142,00
Total I – Produit de formation	41 932 507,45	27 766 992,82
CHARGES DE FORMATION		
Actions de formation	36 611 973,16	22 199 732,41
Collecte, Information, Proximité, Conseil	967 342,40	731 131,67
Etudes et recherches	34 672,00	170 465,67
Observatoire des métiers		
Participation au financement des CFA		
Charges diverses de gestion courante	1 391 000,00	420 000,00
Total II – Charges de formation	39 004 987,56	23 521 329,75
RÉSULTAT DE FORMATION (I – II)	2 927 519,89	4 245 663,07
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (III)	6 136,60	3 587,48
CHARGES DE GESTION ADMINISTRATIVES (IV)	1 305 415,08	792 398,21
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (III–IV)	-1 299 278,48	-788 810,73
RÉSULTAT D'ACTIVITÉ (I+III–II–IV)	1 628 241,41	3 456 852,34
PRODUITS FINANCIERS (V)	860 188,42	231 996,82
CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V–VI)	860 188,42	231 996,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 127,64	333,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 965,27	51,55
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	6 162,37	282,16
IMPÔTS SUR LES PRODUITS FINANCIERS	13 246,00	
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	2 481 346,20	3 689 131,32

PF -10	CDI	CDD	PROF.	TOTAL N
10 465 053,45	13 525 530,20	16 624 843,87	36 457 171,37	143 698 168,62
1 472 577,02	2 424 912,77	1 787 882,66		6 088 160,99
691 000,00	3 249 994,00	455 476,00	1 963 438,00	9 031 050,00
12 628 630,47	19 200 436,97	18 868 202,53	38 420 609,37	158 817 379,61
10 219 173	15 433 626,54	16 813 711,48	27 430 888,97	128 709 105,56
240 769,58	311 182,00	382 487,94	1 903 363,79	4 536 277,38
57 788,00				262 925,67
			194 216,28	194 216,28
			300 000,00	300 000,00
			7 304 040,83	9 115 040,83
10 517 730,58	15 744 808,54	17 196 199,42	37 132 509,87	143 117 565,72
2 110 899,89	3 455 628,43	1 672 003,11	1 288 099,50	15 699 813,89
1 527,39	1 974,07	2 426,42	5 320,97	20 972,93
367 764,33	551 012,31	599 172,10	1 009 474,57	4 625 236,60
-366 236,94	-549 038,24	-596 745,68	-1 004 153,60	-4 604 263,67
1 744 662,95	2 906 590,19	1 075 257,43	283 945,90	11 095 550,22
114 474,19	135 538,53	230 716,02	888 170,53	2 461 084,51
			8 558,65	8 558,65
114 474,19	135 538,53	230 716,02	879 611,88	2 452 525,86
142,08	1 768,63	225,71	7 840,64	22 438,41
23,73	129,73	39,05	63,24	6 272,57
118,35	1 638,90	186,66	7 777,40	16 165,84
				13 246,00
1 859 255,49	3 043 767,62	1 306 160,11	1 171 335,18	13 550 995,92

Figure 11 Bilan global 2006 après affectation

ACTIF	TOTAL N		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISÉ			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	197 925,30	125 285,87	72 639,43
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
TERRAINS	1 032 895,75		1 032 895,75
CONSTRUCTIONS	9 391 454,62	2 419 348,20	6 972 106,42
AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	391 477,28	112 415,98	279 061,30
INSTALLATIONS GÉNÉRALES	2 043 997,69	680 881,70	1 363 115,99
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	226 409,41	162 424,66	63 984,75
MOBILIER	1 272 765,90	426 730,65	846 035,25
IMMOBILISATIONS EN COURS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	51 104,01		51 104,01
TOTAL I	14 608 029,96	3 927 087,06	10 680 942,90
ACTIF CIRCULANT			
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR	97 036 290,33		97 036 290,33
AUTRES CRÉANCES	20 043 127,15		20 043 127,15
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	73 426 551,40		73 426 551,40
DISPONIBILITÉ	294 796,27		294 796,27
CAISSE	658,25		658,25
TOTAL II	190 801 423,40		190 801 423,40
COMPTES DE RÉGULARISATION	123 090,67		123 090,67
TOTAL III	123 090,67		123 090,67
TOTAL GÉNÉRAL	205 532 544,03	3 927 087,06	201 605 456,97

PASSIF	TOTAL N
FONDS PROPRES	
RÉSERVE AFFECTÉE AUX ENGAGEMENTS À FINANCER LA FORMATION	42 808 445,84
REPORT À NOUVEAU	
RESERVES MOBILISABLES	71 229 282,70
RESERVES AFFECTÉES AUX IMMOBILISATIONS	10 680 942,89
TOTAL REPORT À NOUVEAU	81 910 225,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 000,00
TOTAL I	124 735 671,43
DETTES	
DETTES D'EXPLOITATION	
FURNISSEURS	42 296 139,82
DETTES FISCALES ET SOCIALES	17 374 683,82
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	10 016 301,36
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	69 687 125
DETTES FINANCIÈRES	7 182 660,54
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
TOTAL II	76 869 785,54
TOTAL GENERAL	201 605 456,97



SIÈGE SOCIAL DE L'AFDAS

3, rue au Maire • 75156 Paris cedex 03
Tél. : 01 44 78 39 39 • Fax : 01 44 78 39 40
www.afdas.com